



## Mairie de Baume-les-Messieurs

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 AOUT 2021

**Présents:**

Mmes Evelyne MAITRE, Marie DULAU  
MM, Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Bernard LECHAT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN, Olivier SCHRANZ.

**Absente :**

Mme Bernadette ZYGMUT : procuration à M. Patrick PERRIN

Ouverture de la séance à 18H30.

Mme Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu du Conseil du 14 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité

Le Maire, Serge MOREAU souhaite l'ajout de trois délibérations :

Détermination de la durée d'amortissement des travaux d'enfouissement des derniers réseaux de la Peyrouse  
Octroi d'une prime exceptionnelle pour trois saisonniers.

Embauche d'une contractuelle pour le poste de secrétaire de mairie

Ces trois délibérations sont acceptées par l'ensemble du Conseil Municipal

POUR : 11

**1/TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES DERNIERS RESEAUX DE LA PEYROUSE : DUREE  
D'AMORTISSEMENT**

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL opte pour une durée de 30 ans pour l'amortissement des travaux d'enfouissement des derniers réseaux électriques et téléphoniques à la Peyrouse d'un montant de 27.000 euros.

POUR : 11

**2/ PRIMES EXCEPTIONNELLES.**

Les fortes pluies de mi-juillet et les inondations qui s'en sont suivies, ont détruit le terminal de paiement des grottes, occasionnant une importante gêne lors de la reprise des visites.

Deux saisonniers, Maxime MAITRE et Théo CHALOYARD ont gracieusement prêtés leurs connaissances et leur concours pour la remise en état du système informatique.

A ce titre le Maire propose de leur octroyer une prime exceptionnelle, en fin de contrat, de 140 euros brut pour services rendus à la commune.

De même, M. Matthieu LE BRECHT, ayant accepté, au pied levé de seconder le personnel de l'Abbaye, le Maire propose de défrayer M. LE BRECHT de ses frais de déplacement en lui octroyant une prime exceptionnelle, en fin de contrat, de 200 euros bruts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'attribution de ces trois primes exceptionnelles.

POUR : 11

### **3/EMBAUCHE D'UNE CONTRACTUELLE AU SECRETARIAT DE MAIRIE:**

Suite au départ, début Mai, de la secrétaire de mairie titulaire, et n'ayant à ce jour, pas reçu de candidatures valables pour ce poste, le Maire propose d'embaucher Madame Jasmine DORMOY habitant DOMBLANS pour un premier contrat d'une durée de 4 mois.

La secrétaire d'Arlay qui dépanne actuellement la mairie de Baume, a accepté d'aider à sa formation

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

POUR : 11

### **4/ CLECT(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Lors du passage de la commune à ECLA, début 2019, l'attribution de compensation occasionnée par le transfert des compétences assainissement et eaux pluviales à ECLA avait été mis en suspens.

A ce jour, la somme importante demandée à la commune au titre de cette AC (attribution de compensation) demande quelques explications et études complémentaires avant de prendre une décision sur cette demande d'ECLA.

Dans cette attente, Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil.

POUR : 11

### **5/ REMBOURSEMENT DE FRAIS A M.PERRIN et Mme DULAU**

Il convient de rembourser à M.PERRIN la somme de 54.89 euros pour l'achat d'un élément pour la réparation du système informatique aux grottes et l'envoi de clés perdues par des touristes allemands.

Il convient également de rembourser à Mme DULAU la somme de 50,44 euros pour l'achat de produits pour la réfection de la cabine téléphonique transformée en bibliothèque et la création d'un jardin des simples

POUR : 11

### **6/ GRAND SITE :**

Le projet de Grand Site, actuellement en cours, sera géré par les Communautés de Communes des communes concernées à savoir par BRESSE HAUTE SEILLE et ECLA.

Il a été décidé, pour cette gestion, de passer par une convention plutôt qu'un Syndicat Mixte, plus lourd à gérer.

Il est demandé à la Commune de donner son avis sur :

Le choix d'une convention

La répartition proposée : 90% BRESSE HAUTE SEILLE - 10% ECLA

Après délibération, Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le choix d'une convention et sur la répartition proposée.

POUR : 11

### **7/ TRAVAUX DE VOIRIE :**

Afin de sécuriser la traversée de la zone de la Cour Froide, la création de deux dos d'âne sont envisagés.

Le devis d'Eiffage de 12.351 € HT présenté par le Maire est accepté par le Conseil Municipal. Il l'autorise, également, à demander les subventions correspondantes.

POUR : 11

### **19H30 : Départ de M.PERRIN pour obligations personnelles**

### **8/ DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GROTTES :**

Il s'agit d'une simple rectification de la mauvaise transcription d'une décision modificative votée lors d'un précédent conseil.

Il convient de transférer, dans le budget Grottes du compte 2135 (Chapitre21) la somme de 35.000 euros et de l'imputer au compte 2135 (chapitre 041)

POUR : 9

### **9/ DECISION MODIFICATIVE : BUDGET DU CHALET :**

Il s'avère que le budget primitif du CHALET présente une anomalie.

Il convient donc de rétablir celui-ci en votant la modification suivante :

#### **DEPENSES :**

Fonctionnement

Art : 023 : virement investissement : 0

Investissement :

Art : 2188 : Réserve : 40 414

#### **RECETTES :**

Fonctionnement

Art. 707 : Vente de marchandises 40 414

Investissement

Art.021 : Prélèvement fonctionnement : 0

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les crédits demandés

POUR : 9

### **10/ DECISION MODIFICATIVE : BUDGET COMMUNE**

Afin de régulariser diverses opérations du SIDEC en cours, il convient d'ouvrir les crédits suivants (opérations d'ordre) sur l'exercice 2021 :

#### **DEPENSES**

Investissement : 202 943 euros

#### **RECETTES :**

Investissement : 202 943 euros

Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre à l'intérieur des chapitres 042-040 et 041.

Après délibération le Conseil Municipal valide les opérations demandées.

POUR : 9

### **Questions et informations diverses**

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association souhaitant créer un café éphémère à l'Abbaye.
- Le Maire fait part des premiers résultats de la saison touristique. Malgré un mois de Juillet pas très bon, les premiers résultats sont, dans l'ensemble, satisfaisants mais restent très en deçà de ceux d'avant le Covid.
- Le Maire invite tous les conseillers municipaux à une visite le 11 Septembre à 9H des Grottes afin d'étudier les besoins en investissements. Cette visite se poursuivra par celle des bâtiments de l'Abbaye afin d'envisager quelle utilisation donner à ceux-ci.
- Le Tour du Jura traversera Baume le 4 Septembre prochain. M. Till MEYER se chargera de diffuser un appel à candidature pour assurer la sécurité durant cette traversée

- Marché de Noël : le Maire propose de maintenir le Marché de Noël et charge M. Till MEYER de sa préparation.
- Courrier de Mme MONGENET, actuelle régisseuse du camping.  
Celle-ci propose de reprendre le camping dans le cadre d'une délégation de service ou affermage.  
Le Maire précise que dans ce cas, il doit ouvrir une procédure d'appel d'offres avec cahier des charges.  
Le Conseil Municipal va réfléchir à cette proposition .  
Une réponse sera faite à Mme Mongenet
- Suite aux inondations de Juillet, la Mairie a fait une demande pour être classé en « catastrophe naturelle »  
A ce jour la Préfecture n'a pas donné suite.
- Bail de l'ACCA de Baume : le bail est à renouveler.  
Après réunion avec M. Ludovic GUERRET, actuel président, il a été convenu que les chasseurs procéderaient au marquage des lignes dans les parcelles 1 à 9 selon les préconisations de l'ONF.
- Toiture de l'Abbatiale : suite à un désaccord entre la DRAC et l'Architecte sur le choix des tuiles pour la couverture des bas-côtés (la DRAC souhaitant des laves et l'architecte des petites tuiles arrondies), le Maire va regarder si l'on peut réaliser la phase 3 : toiture du logis abbatiale avant la phase 2 : toiture des bas-côtés

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h.

Le Maire, Serge MOREAU



La secrétaire de séance, Evelyne MAITRE